



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2023-035

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

Sommaire

SGAR / SGAR

R76-2023-02-10-00001 - Arrêté du 10 février 2023 portant modification de l'arrêté du 3 février 2023 modifiant l'arrêté constatant la désignation des membres du CESER d'Occitanie (1 page)

Page 3

SGAR

R76-2023-02-10-00001

Arrêté du 10 février 2023 portant modification
de l'arrêté du 3 février 2023 modifiant l'arrêté
constatant la désignation des membres du
CESER d'Occitanie

**Arrêté portant modification de l'arrêté constatant la désignation des membres
du conseil économique, social et environnemental régional Occitanie**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4131-2 et R 4134-1 à R.4134-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2023 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie ;
Vu la lettre de démission de Monsieur Patrick DELFAU en date du 23 décembre 2022 ;
Vu la lettre de Monsieur Serge CAMBOU délégué régional Force Ouvrière Occitanie désignant Monsieur David LAGARRIGUE en remplacement de Monsieur Patrick DELFAU en date du 3 février 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2023 désignant les membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie susvisé est ainsi modifié :

Article 2 : sont constatées les désignations des représentants des organismes cités dans l'arrêté du 27 octobre 2017 modifié, au sein du premier (...) collège du CESER :

2ème collège, organisations syndicales de salariés les plus représentatives, 54 représentants désignés :

II.2 . Par le Comité régional CGT-FO

lire M. David LAGARRIGUE en remplacement de M. Patrick DELFAU

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 10 février 2023

Pour le préfet de région et par délégation,
L'adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation, mutualisations



Laurent GANDRA-MORENO